

## AVIS DE COURSE

Championnat de Ligue Hauts de France / 470  
2 Avril 2023  
Etang du Vignoble à Valenciennes  
Cercle de voile de Valenciennes  
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux :

3.1.1 - 470

- Dériveurs en double IND

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire fourni sur place le jour de la régata.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5€ par bateaux

### 5. PROGRAMME

5.1 **Pré-inscription** souhaitable à l'adresse suivante : <https://forms.gle/WQCfmZVZ5YFtNKht7>

5.2 Confirmation d'inscription : 2 Avril 2022 à partir de 9h

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
2 Avril	11H00	toutes

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :  
- Affichées dans le club house

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type Triangle olympique  
Départ, 1, 2, 3, 1, 3 Arrivée.

**ATTENTION** : En fonction de l'orientation du vent, de la force du vent et du nombre de concurrents, les parcours sont susceptibles d'être modifiés. Les parcours seront affichés sur le tableau officiel.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand 3 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.  
(c) Quand 7+1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : lots divers

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :  
Le CVV 03 27 29 65 96 ou voile.valenciennes@gmail.com